

## Fiche de Données de Sécurité

### CAT. ROSATO

Fiche signalétique du 28/6/2018, révision 4

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: CAT. ROSATO  
Code commercial: 4005\_\_7300
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Cataliseur pour mastics et apprêts polyester  
Usages déconseillés :  
Non approprié pour les travaux à domicile (bricolage).
- 1.3. Einzelheiten zum Lieferanten, der das Sicherheitsdatenblatt bereitstellt  
Lieferant:  
Köhlerwoodcap, Bovendijk 196, 3045 PD, Rotterdam. The Netherlands  
Sachkundigen Person verantwortlich vom Sicherheitsdatenblatt:  
B.e Cankrien
- 1.4. Notrufnummer  
+31 (0)10-27 80 880

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Org. Perox. E, Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.



Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.



Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P420 Stocker séparément de accélérateurs de peroxydes, des agents réducteurs.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Règles Particulières:

Aucune

Contient:

peroxyde de dibenzoyl

## Fiche de Données de Sécurité

### CAT. ROSATO

#### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté            | Nom                    | Numéro d'identif.                                                                              | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| >= 40% - < 50% | peroxyde de dibenzoyle | Numéro Index: 617-008-00-0<br>CAS: 94-36-0<br>EC: 202-327-6<br>REACH No.: 01-2119511472-5<br>0 |   2.15/B Org. Perox. B H241<br> 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319<br> 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317<br> 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.<br> 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10. |
| >= 1% - < 3%   | oxydipropyl dibenzoate | CAS: 27138-31-4<br>EC: 248-258-5                                                               |  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, extincteurs à poudres, mousse, pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit de la fumée lourde.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et/ou pour la combustion (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acide benzoïque, benzène, diphénile, benzoate de phénile).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'allumage.

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## Fiche de Données de Sécurité

### CAT. ROSATO

- Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant inerte (sable, vermiculite par ex.)  
Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes appropriées.  
Ne pas laisser sécher.  
Éviter le choc et le frottement.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.  
Ne pas transvaser le produit dans d'autres récipient. Utiliser toujours le récipient d'origine.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matériaux incompatibles:  
Voir alinéa 10.5  
Indication pour les locaux:  
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé, loin de sources de chaleur.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Voir alinéa 1.2

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
peroxyde de dibenzoyl - CAS: 94-36-0  
ACGIH - TWA(8h): 5 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: A4 - URT and skin irr  
VLEP -- Pays: FRANCE - TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>
- Valeurs limites d'exposition DNEL  
peroxyde de dibenzoyl - CAS: 94-36-0  
Travailleur professionnel: 13.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 39 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- Valeurs limites d'exposition PNEC  
peroxyde de dibenzoyl - CAS: 94-36-0  
Cible: Eau douce - valeur: 0.00002 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.000002 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0127 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00127 mg/kg  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0025 mg/kg
- 8.2. Contrôles de l'exposition  
Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.
- Protection des yeux:  
Lunettes avec protection latérale (EN 166).
- Protection de la peau:  
Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.
- Protection des mains:  
Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).  
En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser gants résistant aux produits chimiques.  
Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374:  
FKM (caoutchouc fluoré).

## Fiche de Données de Sécurité

### CAT. ROSATO

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

Le choix de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité variables d'un producteur à un autre, ainsi que des modalités et des temps d'utilisation du mélange.

Protection respiratoire:

Dispositif de filtrage combiné (DIN EN 141).

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir alinéa 6.2

Contrôles techniques appropriés

Voir le paragraphe 7.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                                     | valeur                     | Méthode :              | Notations:         |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------|
| Aspect et couleur:                                             | pâte dense colorée         | --                     | --                 |
| Odeur:                                                         | caractéristique            | --                     | --                 |
| Seuil d'odeur :                                                | nd                         | --                     | --                 |
| pH:                                                            | nd                         | --                     | --                 |
| Point de fusion/congélation:                                   | nd                         | --                     | --                 |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | nd                         | --                     | --                 |
| Point éclair:                                                  | na                         | --                     | --                 |
| Vitesse d'évaporation :                                        | nd                         | --                     | --                 |
| Inflammation solides/gaz:                                      | peut provoquer un incendie | --                     | Évaluation interne |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | nd                         | --                     | --                 |
| Pression de vapeur:                                            | nd                         | --                     | --                 |
| Densité des vapeurs:                                           | nd                         | --                     | --                 |
| Densité relative:                                              | 1.19 ± 0.01 kg/l           | Méthode interne IPPSPC | --                 |
| Hydrosolubilité:                                               | pas soluble                | --                     | --                 |
| Solubilité dans l'huile :                                      | nd                         | --                     | --                 |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | nd                         | --                     | --                 |
| Température d'auto-allumage :                                  | nd                         | --                     | --                 |
| Température de décomposition:                                  | SADT 50 °C                 | --                     | --                 |
| Viscosité:                                                     | na                         | --                     | --                 |
| Propriétés explosives:                                         | nd                         | --                     | --                 |
| Propriétés comburantes:                                        | oui                        | --                     | --                 |

9.2. Autres informations

| Propriétés      | valeur | Méthode : | Notations: |
|-----------------|--------|-----------|------------|
| Miscibilité:    | nd     | --        | --         |
| Conductibilité: | nd     | --        | --         |

Légende:

na = non applicable - nd = non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport.

Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante: 50 °C. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT (température de décomposition auto-accélérée) ou en dessous de la SADT.

10.4. Conditions à éviter

Eviter d'approcher le produit à sources de chaleur.

## Fiche de Données de Sécurité

### CAT. ROSATO

- Eviter le contact avec la rouille, le fer et le cuivre.
- 10.5. Matières incompatibles  
Agents réducteurs (amines par ex.), acides, alcalis et composés à base de métaux lourds (accélérateurs, sécheurs, savons métalliques par ex.)  
Eviter le contact avec des matières comburantes, d'agents d'oxydation forts: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.  
Voir alinéa 5.2

---

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.  
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
peroxyde de dibenzoyl - CAS: 94-36-0  
a) toxicité aiguë:  
Test: LD0 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2000 mg/kg  
Test: LC0 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat 24.3 mg/l - Durée: 4h  
oxydipropyl dibenzoate - CAS: 27138-31-4  
a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 3914 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 200 mg/l - Durée: 4h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
- 12.1. Toxicité  
Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.  
Informations écotoxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :  
peroxyde de dibenzoyl - CAS: 94-36-0  
a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.11 mg/l - Durée h: 48  
Point final: ErC50 - Espèces: Algues 0.0711 mg/l - Durée h: 72  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.0602 mg/l - Durée h: 96  
b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: EC10 - Espèces: Daphnie 0.001 mg/l - Remarques: 21d
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
peroxyde de dibenzoyl - CAS: 94-36-0  
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée: 28d - %: 71 - Remarques: OECD TG 301 D
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## Fiche de Données de Sécurité

### CAT. ROSATO

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU  
ADR-UN Number: 3108  
IATA-UN Number: 3108  
IMDG-UN Number: 3108
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
ADR-Shipping Name: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE  
IATA-Shipping Name: ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID  
IMDG-Shipping Name: ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 5.2  
ADR-Etiquette: 5.2  
ADR - Numéro d'identification du danger : -  
IATA-Class: 5.2  
IATA-Label: 5.2 + KAFH  
IMDG-Class: 5.2
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: -  
IATA-Packing Group: -  
IMDG-Packing Group: -
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Oui  
IMDG-Marine pollutant: Marine Pollutant
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary risks: -  
ADR-S.P.: 122 274  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D)  
IATA-Passenger Aircraft: 570  
IATA-Subsidiary risks: -  
IATA-Cargo Aircraft: 570  
IATA-S.P.: A20 A802  
IATA-ERG: 5L  
IMDG-EmS: F-J , S-R  
IMDG-Subsidiary risks: -  
IMDG-Stowage and handling: Category D SW1  
IMDG-Segregation: SG35 SG36
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (UE) 2015/830  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:  
Restrictions liées au produit:  
Restriction 3  
Restrictions liées aux substances contenues:

## Fiche de Données de Sécurité

### CAT. ROSATO

Aucune restriction.  
Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)  
Directive 2010/75/UE  
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):  
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: P6b, E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code    | Description                                                           |
|-----------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------|
| Org. Perox. B                           | 2.15/B  | Peroxyde organique, Type B                                            |
| Org. Perox. E                           | 2.15/E  | Peroxyde organique, Type E                                            |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2   | Irritation oculaire, Catégorie 2                                      |
| Skin Sens. 1                            | 3.4.2/1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                  |
| Aquatic Acute 1                         | 4.1/A1  | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1                     |
| Aquatic Chronic 1                       | 4.1/C1  | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2                       | 4.1/C2  | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 |

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers  
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle  
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle  
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques  
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation  
RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Org. Perox. E, H242                                        | Méthode de calcul         |
| Eye Irrit. 2, H319                                         | Méthode de calcul         |
| Skin Sens. 1, H317                                         | Méthode de calcul         |
| Aquatic Chronic 1, H410                                    | Méthode de calcul         |

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities  
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold  
Fiches de sécurité des fournisseurs de matières premières.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

## Fiche de Données de Sécurité

### CAT. ROSATO

|             |                                                                                                                             |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|             | route.                                                                                                                      |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                     |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                      |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                   |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                       |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                       |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                         |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                             |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                           |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                   |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                    |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                             |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                      |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                           |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                   |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                           |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.                                                                                                     |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                      |
| N.A.        | Not Applicable / Not Available                                                                                              |